

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Convoqués le :
19/01/2022

Étaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Clément CONROUX, Madame Pascale HOLLE.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Dominique LANCERON.

Monsieur Yann MAUCOURT, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2022-01- Convention pour une prestation d'assistance
technique à maîtrise d'ouvrage avec MATEC**

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

Construit en 1979 et n'ayant pas subi de transformations notables, notamment en matière d'économie d'énergie, la commune de Moulins-lès-Metz souhaite réhabiliter le gymnase Albert Camus et pour ce faire, engager les études idoines qui porteront sur la mise aux normes PMR, sur la nécessité à remplacer la chaudière gaz, les menuiseries extérieures, les sols intérieurs, les sanitaires, vestiaires et douches et à procéder à l'isolation thermique des murs et de la toiture.

Dans cette perspective, il est proposé de confier à Moselle Agence Technique (MATEC) une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage sous la forme d'une convention annexée à la présente délibération.

Le coût forfaitaire de la prestation est de 8.200,00 € HT et les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

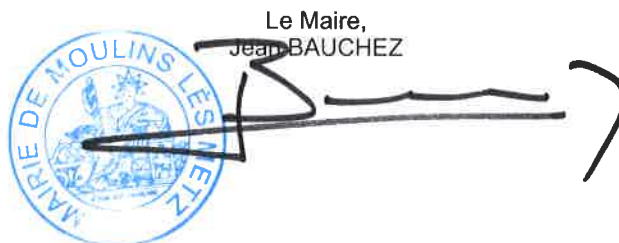
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec la MATEC.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/01/2022

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220125-2022-01-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

Affichage : 28/01/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.